

Méditerranée : l'« Initiative 5+5 Défense » pour l'interopérabilité



En 2017, la France préside pour un an le forum de coopération euro-méditerranéenne “Dialogue 5+5”, dont le volet “Initiative 5+5 Défense” concerne les forces armées des 10 pays partenaires.

Le général de brigade aérienne Jean-Marie Clément, chef du service des questions régionales à la Direction générale des relations internationales et stratégiques, a présenté à la presse, le 19 janvier 2017 à Paris, l’Initiative 5+5 Défense. Celle-ci regroupe : la France, l’Italie, Malte, l’Espagne et le Portugal pour le Nord ; la Mauritanie, le Maroc, l’Algérie, la Tunisie et la Libye pour le Sud. Le bassin méditerranéen, dont la France contrôle 2.000 km de littoral (Corse incluse), représente 25 % du trafic maritime mondial (30 % du trafic pétrolier), qui transite par 5 passages stratégiques : le détroit de Gibraltar avec 296 navires par jour ; le Bosphore (126 navires/jour) ; le canal de Suez (46 navires/jour) ; le détroit de Messine (botte italienne/Sicile, 45 navires/jour) ; les Bouches de Bonifacio (Corse/Sardaigne, 19 navires/jour).

Coopération multilatérale. Selon le général, l’Initiative 5+5 Défense repose sur : la liberté de discussion sur les questions de sécurité ; le volontariat pour

participer ou organiser les activités ; l'économie des moyens ; l'absence d'engagement opérationnel ; la 5^e décision par consensus. Environ 40 activités sont prévues en 2017. Lancée sous l'impulsion de la France en 2004, cette initiative porte d'abord sur la surveillance maritime, afin de garantir un espace de sûreté et de sécurité en Méditerranée : sauvetage en mer ; lutte contre le pillage des ressources, la contrebande, l'immigration clandestine, la piraterie et le terrorisme. L'exercice annuel "Sea Border", organisé en 2016 par l'Italie en partenariat avec l'Algérie et le Portugal, le sera en 2017 par la France avec le Maroc et le Portugal. Selon le général, l'interopérabilité maritime progresse, mais il reste beaucoup à faire pour la sûreté aérienne, destinée à prévenir les actes illicites qui vont de la violation de l'espace aérien national aux détournements d'aéronefs et attaques terroristes. En cas de catastrophe majeure, la solidarité entre les États membres doit faciliter la contribution d'unités militaires en appui des moyens civils, dans le cadre du projet de Centre de coordination et de planification opérationnel. Un processus de préparation opérationnelle a été lancé en 2015 pour constituer un vivier d'officiers aptes à travailler en petites équipes multinationales (5 à 8 personnes). Après les modules de formation par la France en 2015 et l'Algérie en 2016, un exercice sera organisé par le Maroc en 2017.

Cadres d'action. La connaissance commune en matière de sécurité et de défense régionales s'effectue par le partage d'expertise et d'expériences et la réflexion collective. Ainsi, le Centre euromaghrébin de recherches et d'études stratégiques, dont la Tunisie assure le secrétariat permanent, conduit des travaux dirigés par un pays pendant un an. L'étude " Défis et vulnérabilités en Méditerranée occidentale", démarrée par la France en 2010, a été poursuivie par l'Algérie (2011), l'Espagne (2012), le Portugal (2013) et l'Italie (2014). Ont suivi : "Sécurisation des frontières de l'espace 5+5 : coopération et implications" (Tunisie 2015) ; "Daech : facteurs d'expansion vus de l'espace 5+5" (Maroc 2016) ; "Les enjeux sécuritaires liés au changement climatique dans l'espace 5+5 : quelles implications pour les politiques de défense ?" (France 2017). Enfin, le Collège 5+5 Défense a formé 500 auditeurs depuis 2007.

Loïc Salmon

Marine nationale : sécuriser les espaces maritimes, mais aussi les protéger

Afrique : coopération française en matière de sécurité maritime

Marine nationale : opérations de sûreté maritime en coopération avec Frontex